



Question orale de M. COOLS : Les événements dans le Bois de la Cambre et la concertation avec la Ville.

Question orale de Mme DUVIEUSART : Open air « Hangar » au Bois de la Cambre : quel bilan pour les riverains ucclois et la biodiversité ?

M. Cools rappelle que le Bois de la Cambre accueille tout au long de l'année un certain nombre d'événements. En soi, c'est compréhensible. Ces événements peuvent entraîner des répercussions sur la mobilité dans les communes voisines et être la cause de nuisances sonores et vibratoires importantes. Le festival techno du 24 mai dernier a ainsi engendré énormément de bruit et de vibrations. Ces nuisances ont notamment été ressenties par les habitants de l'avenue des Chênes et de la drève du Sénéchal.

La Ville de Bruxelles aurait annoncé une réduction du nombre d'événements organisés dans le bois. Est-ce exact ? La commune d'Uccle est-elle informée de l'agenda de ces événements ? Une concertation entre la Ville et les communes voisines est-elle pratiquée pour réduire les nuisances de tout type pouvant résulter des événements organisés dans le bois ?

Mme Duvieusart rappelle que le 24 mai dernier, le collectif bruxellois « Hangar » a organisé pour la première fois un « open air » au Bois de la Cambre, de 14h00 à 23h00, réunissant plusieurs milliers de participants autour de spectacles de musique électronique, techno, house. S'il y a lieu de saluer la vitalité culturelle de la Région, le soutien à la création artistique ainsi que la volonté d'offrir des espaces de loisirs aux jeunes et moins jeunes, force est de constater que cet événement a généré des nuisances considérables pour une large partie de la commune et soulève des questions fondamentales quant à la compatibilité d'un tel format avec la vocation d'un espace naturel classé. Le Bois de la Cambre est bien plus qu'un parc urbain ordinaire : répertorié comme zone spéciale de conservation Natura 2000 depuis 2004, notamment en raison des 16 espèces de chauves-souris qui y sont recensées, il constitue une avancée naturelle de la forêt de Soignes vers le cœur de Bruxelles. Classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2017, la forêt de Soignes est reconnue comme la communauté vivante la plus ancienne du pays sur le plan de la biodiversité.

Le plan de gestion interrégional de la forêt de Soignes prévoit d'ailleurs explicitement que les manifestations organisées à proximité ne peuvent dépasser un son amplifié de 65 décibels. Cependant, de nombreux témoignages de riverains ucclois attestent que les basses ondes se sont fait entendre bien au-delà de cette limite, jusqu'à l'Altitude 100, voire jusqu'à Rhode-Saint-Genèse, de l'autre côté de la forêt.

Les retours des citoyens font état de plusieurs problèmes concrets : des nuisances sonores audibles sur l'ensemble du territoire communal, depuis la lisière du bois jusque Saint-Job, Uccle-Centre et le Vivier d'Oie, en pleine période d'examen et à une heure où les petits enfants doivent être au lit ; une pelouse saccagée pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines, avant l'été ; la dégradation profondément injuste d'un espace vert servant de jardin aux citoyens qui n'en possèdent pas ; de sévères embarras de circulation en fin de soirée, notamment chaussée de La Hulpe, avec des centaines d'usagers assis sur la chaussée en attente de transport ; des véhicules effectuant des demi-tours et une présence policière limitée ; un impact sur la faune sauvage du site et les abords immédiats de la forêt de Soignes.

La pollution sonore constitue l'une des menaces les plus documentées pour les espèces protégées (dont les chauves-souris identifiées dans la zone Natura 2000).

L'accès à l'open air était réservé aux titulaires de tickets, dont le prix, assorti de consommations à des tarifs prohibitifs, pouvait atteindre 65 €. Il y a lieu de s'interroger sur la privatisation temporaire à des fins commerciales d'un espace public commun, au détriment de ceux qui souhaitent simplement en profiter en toute liberté.

Mme Duvieusart est bien consciente du fait que la gestion du Bois de la Cambre incombe à la Ville de Bruxelles et que l'autorisation de cet événement relève des compétences du Collège échevinal bruxellois.

Toutefois, comme la commune d'Uccle est directement touchée dans sa tranquillité et son cadre de vie, le Collège ucclais a toute la légitimité pour interpeller son homologue bruxellois et faire entendre la voix des Ucclois dans les instances régionales et intercommunales compétentes.

Le Collège a-t-il été informé ou consulté préalablement par la Ville de Bruxelles au sujet de cet événement ?

Dans la négative, le Collège envisage-t-il d'interpeller formellement son homologue bruxellois afin que les futures autorisations d'événements à proximité des zones Natura 2000 soient soumises à des conditions strictes en matière de nuisances sonores, de gestion des flux et de respect de l'accès universel aux espaces verts publics ?

Mme la Bourgmestre f.f. précise que de nombreux Ucclois l'ont appelée le soir même pour évoquer la situation après s'en être plaints auprès de la police locale.

Vu que le territoire du Bois de la Cambre relève des autorités de la Ville de Bruxelles, c'est au Bourgmestre et à l'Echevin des Espaces verts de la Ville de Bruxelles qu'il incombe d'accorder ou de refuser une autorisation.

Le Collège ucclais n'a pas été consulté quant à l'organisation de cet événement et n'a donc pas été en mesure de prévenir la population ucclaise.

À l'issue de cet événement, Mme la Bourgmestre f.f. a interpellé M. Close et Mme Frelinx, respectivement Bourgmestre et Echevin des Espaces verts de la Ville de Bruxelles, pour leur faire part de l'impact des nuisances sonores, qui ont bien plus profondément affecté les Ucclois que les Bruxellois.

Mme la Bourgmestre f.f. leur a demandé de fournir des éclaircissements sur les normes en vigueur en matière de bruit et de décibels et de vérifier si celles-ci avaient bien été respectées.

L'autorisation accordée à l'organisateur était valide jusque 23 h00, et il semble que celui-ci ait bien respecté cette limite.

D'autre part, il faut aussi reconnaître qu'il s'agit d'un événement culturel important sur le territoire régional, nonobstant les jugements esthétiques que les uns ou les autres peuvent émettre à l'égard de ce type de production musicale.

Le Collège ucclais a planifié une réunion de coordination avec les autorités de la Ville de Bruxelles afin d'avoir une vue sur l'agenda éventuel des futurs événements. Mme l'Echevin Frelinx a toutefois signalé à la presse son souhait de réduire fortement la fréquence de ce type d'événement dans les espaces verts bruxellois. L'édition de cette année de la « Fiesta Latina » aura d'ailleurs lieu au Parc du Cinquantenaire et non au Bois de la Cambre.

Quoi qu'il en soit, il serait particulièrement opportun que les manifestations organisées à la frontière entre deux communes fassent l'objet d'une concertation préalable entre les communes concernées.

M. Cools rappelle que la perception du bruit peut varier en fonction de toute une série de facteurs, tels que le vent ou la nature du terrain.

M. Cools remercie le Collège ucclais d'avoir pris l'initiative de susciter une concertation mais regrette que la Ville de Bruxelles ne se soit pas donné la peine de prévenir au préalable. On constate la même attitude à propos de la fermeture du Bois de la Cambre.

M. Cools, en tant que municipaliste convaincu, est un fervent partisan de l'autonomie communale, mais ceci ne signifie pas que des communes voisines doivent s'abstenir de se parler et de se coordonner.

La réduction du nombre d'événements est un élément positif, même s'il va de soi qu'il ne faut pas tout interdire car une ville doit vivre. Il faut juste veiller à ce que le nombre de manifestations prévues dans le bois demeure raisonnable et tienne compte de leur impact potentiel sur les riverains.

Mme Duvieusart rappelle sa remarque quant à l'absence de police à l'occasion des problèmes de circulation constatés sur la chaussée de La Hulpe.

Mme la Bourgmestre f.f. répond que sans information, il est difficile de prévoir le dispositif adéquat. Les concertations futures devraient permettre de pallier ce type d'incident.